



**TOMASI GARCIA & Associés**

SOCIÉTÉ D'AVOCATS AUX BARREAUX DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES

Résidence Les Terrasses de l'Europe - Bât. B, 3 rue Emile Rolland, 05000 GAP

Résidence l'Orée des Pistes, Avenue René Froger, 05100 BRIANCON

Site internet : [www.tga-avocats.com](http://www.tga-avocats.com)

Email : [contact@tga-avocats.com](mailto:contact@tga-avocats.com)

---

# VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Un local commercial et une réserve d'une superficie totale de 60,58m<sup>2</sup>,  
sis immeuble "Central Parc 1", rue Barthélémy Chaix à 05100 BRIANCON, inoccupés.**

---

La vente aura lieu à l'audience de Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de 05000 GAP, au Palais de Justice, Place Saint-Arnoux :

**Le jeudi 10 janvier 2019 à 14h00**

---

## CREANCIER POURSUIVANT :

**Le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble CENTRAL PARC 1**, sis rue Barthélémy Chaix à 05100 BRIANCON, régi par les lois des 10 juillet 1965 et subséquentes, dûment représenté par son Syndic en exercice, FONCIA Immobilière des Hautes-Alpes, dont le siège social est Résidence l'Aigle Bleu, 3 avenue René Froger, 05100 BRIANCON prise en la personne de son représentant légal (Syndic) domicilié es-qualités audit siège.

Pour qui domicile est élu chez **Maître Jérôme GARCIA**, Avocat, membre de la SCP TOMASI GARCIA & Associés, Avocats aux Barreaux des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, dont le Cabinet est sis Résidence de l'Europe B, 3 rue Emile Rolland à 05000 GAP.

## DESIGNATION :

**Commune de 05100 BRIANCON**, quartier de Sainte-Catherine, Section AL n°369 pour 10a 88ca, dans un immeuble en copropriété, et,

**LE LOT NUMERO 117**, soit un local commercial avec les 1.098/100.000èmes des parties communes et du sol,

**LE LOT NUMERO 22**, soit une réserve avec les 448/100.000èmes des parties communes et du sol.

**MISE A PRIX: 15.000,00€**

---

**Visite des lieux** : en contactant Maître Michelle LAISSARD, Huissier de Justice à 05100 BRIANCON (Tél. 04.92.20.24.11).

---

Les enchères sont fixées à la somme de 1.000.00€ et ne pourront être reçues que par Ministère d'Avocat au Barreau des Hautes-Alpes après vérification de la solvabilité de l'enchérisseur et contre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieure à 3 000 euros. Les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe de Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de 05000 GAP (RG : 17/00019) ou sur le site internet du Cabinet de l'Avocat poursuivant ([www.tga-avocats.com](http://www.tga-avocats.com)).